

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

# Les certificats de qualification professionnelle

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

L'avis rappelle que les compétences et qualifications professionnelles constituent, dans un monde en constante évolution, des enjeux majeurs pour les salariés, les entreprises et notre société. C'est particulièrement vrai dans nos sociétés ultra-marines où la problématique générale d'amélioration de la formation professionnelle, des compétences et de la sécurisation des parcours se pose de manière préoccupante. D'abord, en amont, parce que le nombre de jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme est particulièrement élevé. Ensuite, pour ceux qui accèdent au marché du travail, les questions de la sécurisation des parcours et des mobilités professionnelles, de l'amélioration des compétences, du renouvellement et de la montée en qualification, sont de véritables enjeux pour les salarié.e.s comme pour les entreprises dans les Outre-mer.

Le système de certification professionnelle, efficient, adapté aux besoins des salarié.e.s et aux attentes des employeurs, doit pouvoir y répondre en constituant une des bases du dialogue social. Un système de CQP performant renvoie nécessairement à une bonne structuration et un bon fonctionnement normalisé des branches professionnelles. Il renvoie également à une culture du dialogue social. Or, dans notre Outre-mer, il reste beaucoup à faire sur ces deux sujets majeurs. S'agissant des DOM, il s'agira que les syndicats locaux soient pleinement associés dans les négociations portant application, extension et adaptation aux départements ultra-marins des accords et conventions.

Il faut également rappeler que la prédominance des PME et TPE dans les économies locales ultra-marines rend nécessaire l'amélioration des outils de la formation professionnelle, fondée sur une connaissance plus fine des besoins de formation.

Enfin, un volet de formation sur le dispositif CQP devrait être mis en place, afin d'inciter les salarié.e.s, notamment les jeunes, à s'orienter vers l'acquisition d'un CQP, qui est un moyen pour faire reconnaître leurs compétences, à côté des diplômes.

Le groupe de l'Outre-mer considère que des moyens spéciaux doivent être conférés aux structures paritaires pour réaliser cette mission, en particulier collecter des cotisations en vue d'organiser et de financer la formation professionnelle et d'accompagner les personnes formées.

Le groupe de l'Outre-mer partage la majeure partie des recommandations portées dans cet avis. Il souligne que le chemin restant à parcourir dans les Outre-mer est considérable. Par conséquent, il le votera.

